



-3920-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 20 janvier 2021 à 14 h 30.

Les conseillers suivants sont présents par vidéoconférence, et ce, afin de respecter la distanciation sociale recommandée par la Santé publique. La séance est également diffusée directement sur le Facebook de la Ville :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.
M. Richard Duguay, greffier.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 14 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement # 2020-292 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles;
4. Période de questions;
5. Clôture et levée de la séance.

Adoption du règlement # 2021-292 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles

R-210120-21

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du règlement # 2021-292 a été donné par le conseiller M. Mario Desbiens lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été présenté le 12 janvier 2021, conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes;



CONSIDÉRANT QUE la mairesse fait la lecture intégrale du règlement;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le règlement # 2021-292 modifiant le règlement # 2020-289 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles.

Période de questions

Aucune question.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Gina L'Heureux propose la levée à 14 h 30, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffier

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.